

Communiqué

Hélène de Comarmond
MAIRE DE CACHAN

Cachan, jardin à ciel ouvert !



Le 4 octobre 2019

Jeudi 3 octobre, le Conseil municipal de la ville de Cachan a approuvé le projet de création d'un dispositif de végétalisation citoyen de l'espace public : le permis de végétaliser.

Pieds d'arbres, trottoirs, murs végétalisés, jardinières mobiles... Grâce au permis de végétaliser, un dispositif initié par la Ville de Paris en 2015, les Cachanais vont pouvoir s'investir dans le fleurissement et la végétalisation des espaces publics, contribuer à développer la nature en ville et ainsi, à participer à la préservation de l'environnement et de la biodiversité.

Un projet citoyen

Le permis de végétaliser répond à une forte demande des habitants, notamment exprimée lors du budget participatif 2019. Avec 357 voix, le projet « végétalisons nos murs et nos trottoirs » est le troisième des 10 projets lauréats à voir le jour, après l'installation d'appareils de fitness sur le parcours sportif boulevard de la Vanne et l'aménagement de sites de composteurs partagés.

Une démarche simple

La demande de permis de végétaliser s'effectuera par le biais d'un formulaire en ligne sur le site de la ville (ville-cachan.fr) ou disponible au Service Relation Citoyen (8 rue Camille Desmoulins). Les habitants devront détailler leur projet qui devra respecter les principes énoncés dans la charte de végétalisation. Le projet sera ensuite soumis à la validation des services techniques de la Ville. Les habitants pourront sur demande, bénéficier d'une aide matérielle et de conseils pour mener à bien leur plantation.

Plus d'infos : ville-cachan.fr

Contact presse - Valérie Depret
01 49 69 69 99 - valerie.depret@ville-cachan.fr